



PROGRAMME COMMUNAL  
DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL - HOUYET

PARTIE 4

Stratégie de  
développement



UN TOUR  
D'AVANCE

---

## INTRODUCTION

---

La stratégie de développement de Houyet est fondée sur le diagnostic partagé qui a permis d'identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire communal et de dégager une série d'enjeux importants pour la commune et ses habitants.

Un enjeu désigne une question ou un problème d'importance qui nécessite une attention particulière ou une résolution.

Les 4 enjeux définis sont donc des situations considérées, par les citoyens et la CLDR en particulier, comme cruciales et significatives pour la commune de Houyet.

Ces enjeux sont :

- La protection, la préservation et la valorisation du cadre naturel et patrimonial,
- L'accompagnement au développement d'activités agricoles, économiques, touristiques et de services aux effets positifs pour le territoire et ses habitants,
- Le développement d'une vie locale forte, unie, diversifiée et accessible par tous,
- L'organisation de la mobilité afin de connecter les habitants à leur territoire.

Lors d'une réunion spécifique, les membres de la CLDR ont travaillé à définir les buts qu'ils voulaient atteindre pour chacun des enjeux et donc les objectifs de développement spécifiques à retenir.

Un objectif représente un résultat spécifique et mesurable que l'on souhaite atteindre. Il s'agit donc d'une cible à atteindre qui détermine la direction souhaitée par la CLDR. Les objectifs ont été définis de manière SMART : spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et temporellement défini (objectifs à 10 ans).

Les objectifs ont donc été déterminés en tenant compte des défis, à savoir les difficultés à surmonter lorsqu'on cherche à atteindre un but spécifique. Les objectifs serviront de repères pour mesurer les progrès réalisés et guider les efforts pour surmonter les défis<sup>1</sup> rencontrés.

A la fin de la séance, la CLDR a validé la stratégie de développement qui repose sur :

- Une ambition  
**DANS 10 ANS, LA COMMUNE DE HOUYET SERA CLASSÉE DANS LE TOP 20 WALLON DES COMMUNES OÙ IL FAIT LE MIEUX VIVRE<sup>2</sup>**
- 4 enjeux spécifiques :
- 9 objectifs

Dans un souci de clarté et de facilité de lecture, les objectifs de développement sont classés par grandes thématiques. Cet ordre ne constitue pas un classement hiérarchique. Les objectifs se veulent transversaux et sont traités sur un strict pied d'égalité. La numérotation doit donc être uniquement considérée pour faciliter la lecture et la compréhension de la stratégie.

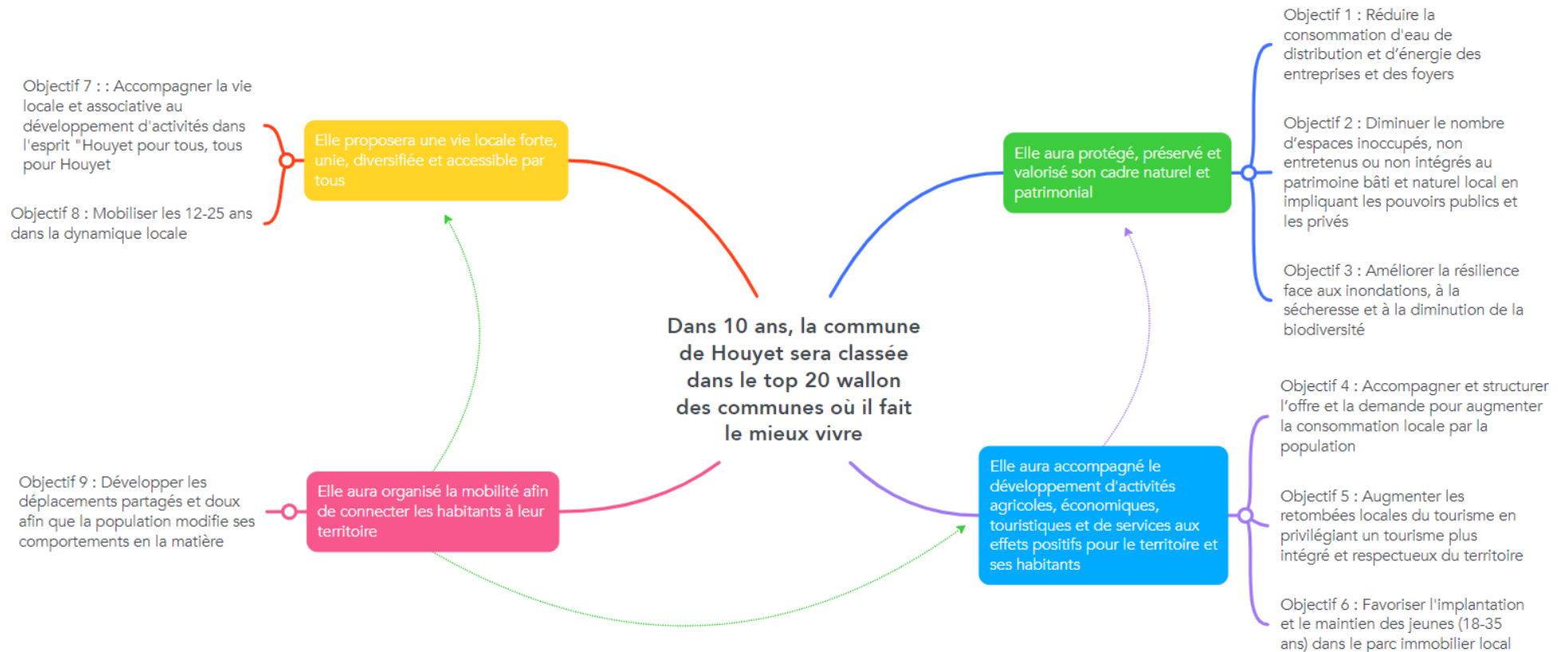
**ON NOTERA ÉGALEMENT QUE LA CLDR A ÉGALEMENT SOUHAITÉ QUE CETTE NOUVELLE STRATÉGIE SOIT DÉFINIE DANS LA CONTINUITÉ DE CELLE MENÉE DANS LE CADRE DU PRÉCÉDENT PCDR ET CE AFIN DE POURSUIVRE ET RENFORCER DES DYNAMIQUES EN COURS MAIS AUSSI DE LES PÉRENNISER.**

---

<sup>1</sup> . Les défis peuvent être des contraintes externes ou des difficultés internes qui rendent la réalisation de l'objectif plus complexe.

<sup>2</sup> Classement établi sur base d'une enquête réalisée par Télémoustique en 2017, 2022 en prenant en compte 8 thématiques : environnement et cadre de vie, mobilité, sécurité, accès aux services et aux soins, économie et emplois, finances locales, enseignement, logement- Houyet était classé dans les 30 premières communes wallonnes.

## LA STRATEGIE EN UN COUP D'OEIL



---

## ENJEU 1 : LA PROTECTION, LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DU CADRE NATUREL ET PATRIMONIAL

---

Dans le cadre des différentes étapes d'élaboration de ce PCDR, le fait que les habitants aiment vivre à Houyet est ressorti de manière très forte.

Les Houyétois aiment leur commune, son cadre champêtre et forestier, les villages, les châteaux, les églises mais aussi toutes ses petites choses qui composent leur cadre de vie et leurs paysages

Maintenir un cadre de vie et cadre bâti de qualité est donc pour les habitants un enjeu majeur notamment au regard des nombreuses pressions démographiques, urbanistiques et touristiques et des menaces environnementales et climatiques toujours plus fortes qui pèsent sur celui-ci.

Comme mentionné dans le diagnostic partagé, Houyet, comme tous les autres territoires, est confronté à diverses menaces climatiques qui ont un impact sur son cadre de vie, on peut notamment citer :

- Les changements des précipitations : Le changement climatique entraîne une modification des régimes de précipitations avec des épisodes de pluies plus intenses et des périodes de sécheresse plus longues. Ces changements induisent inévitablement des conséquences sur l'agriculture, l'approvisionnement en eau, l'érosion des sols et les risques d'inondations.
- L'augmentation des températures : Les températures moyennes augmentent progressivement en raison du réchauffement climatique. Cela peut entraîner des vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses, avec des répercussions sur la productivité agricole, la disponibilité de l'eau et les écosystèmes.
- La perte de biodiversité : Les changements climatiques peuvent perturber les écosystèmes naturels, entraînant une perte de biodiversité. Les espèces végétales et animales peuvent avoir du mal à s'adapter aux nouvelles conditions environnementales, ce qui peut entraîner des conséquences sur l'équilibre écologique de la région.
- Les impacts sur l'agriculture : Les modifications des régimes de précipitations et des températures peuvent affecter l'agriculture. Les cultures peuvent être soumises à des stress hydriques accrus, à des ravageurs et à des maladies nouvelles, ce qui peut réduire les rendements et affecter la sécurité alimentaire.

Compte tenu de ces éléments, il est nécessaire de poursuivre les efforts et actions déjà enclenchés dans le cadre des précédentes Opérations de Développement Rural et d'autres outils communaux tout en se dotant de nouveaux objectifs qui prennent en compte les grands changements actuels et à venir.

Ainsi, trois objectifs spécifiques ont été définis :

- Objectif 1 : Réduire la consommation d'eau de distribution et d'énergie des entreprises et des foyers
- Objectif 2 : Diminuer le nombre d'espaces inoccupés, non entretenus ou non intégrés au patrimoine bâti et naturel local en impliquant les pouvoirs publics et les privés
- Objectif 3 : Améliorer la résilience face aux inondations, à la sécheresse et à la diminution de la biodiversité

## OBJECTIF 1 : RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU ET D'ÉNERGIE DES ENTREPRISES ET DES FOYERS

Les menaces climatiques soulignent l'importance d'adopter des mesures qui contribuent à l'atténuation du changement climatique.

Ainsi, au travers de cet objectif, le souhait est de renforcer la politique communale menée dans le cadre de la campagne POLLEC 2<sup>3</sup> tout en organisant un lien entre le PAEDC (Plan d'Action en faveur des énergies durables et du climat) et le PCDR.

Dans le cadre du PAEDC, de la politique communale actuelle mais aussi du précédent PCDR, des projets sont menés afin de réduire les émissions de CO<sup>2</sup> et l'utilisation des énergies fossiles. On peut notamment citer deux projets réalisés dans le cadre de la précédente ODR<sup>4</sup>, à savoir l'engagement d'un agent Pollec et la révision de l'éclairage public afin de réduire les consommations.

Au travers de ce nouvel objectif, la CLDR souhaite mettre l'accent sur la consommation des énergies et de l'eau.

En effet, **pour les habitants de Houyet, au-delà du développement de la production des sources d'énergie durable et de la diminution des émissions de CO<sup>2</sup>, il est également fondamental que tous les résidents (privés et publics, économiques, touristiques...) participent à la préservation du cadre de vie en modifiant leurs manières de consommer les énergies qu'elles soient durables ou non.**

Les changements sociétaux doivent aller au-delà des notions de production. La manière dont les citoyens consomment le territoire et ses ressources énergétiques mais aussi aquifères est un enjeu incontournable pour les prochaines décennies.

La CLDR a donc décidé de retenir cet objectif afin d'inclure dans son PCDR les thèmes liés à :

- Une meilleure utilisation de l'eau de pluie et au recyclage de l'eau notamment dans les habitations ;
- L'amélioration énergétique des bâtiments afin de réduire la consommation d'énergies ;
- La sensibilisation de la population à la réduction de leurs consommations...

### Effets multiplicateurs

- Réduire la dépendance énergétique ;
- Contribuer à la préservation des ressources énergétiques et aquifères ;
- Augmenter le recyclage de l'eau ;
- Améliorer l'efficacité énergétique ;
- Diminuer les factures énergétique et de distribution d'eau ;
- Renforcer l'implication de la population dans le développement durable du territoire ;
- Développer l'esprit citoyen et promouvoir les actions citoyennes

### Projets

| Lots  | Intitulé du projet                                                                                                    |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lot 2 | Primes communales pour la rénovation énergétique des logements                                                        |
| Lot 2 | Mise en place d'outils de suivi et de mesures pour diminuer la consommation d'eau et d'énergies des bâtiments publics |
| Lot 2 | Soutien à l'économie de l'eau potable et à la mise en place de mesures pour améliorer la qualité de l'eau             |

<sup>3</sup> La commune de Houyet participe à la campagne POLLEC 2 et à la Convention des Maires, à travers la réalisation d'un PAEDC conjoint avec les autres communes de l'arrondissement de Dinant. De nombreuses actions destinées à réduire les émissions de CO<sup>2</sup>, à augmenter la production d'énergies renouvelables... sont mises en place par la Commune dans ce cadre.

<sup>4</sup> ODR : Opération de Développement Rural

## OBJECTIF 2 : DIMINUER LE NOMBRE D'ESPACES INOCCUPÉS, NON ENTRETENUS OU NON INTÉGRÉS AU PATRIMOINE BÂTI LOCAL EN IMPLIQUANT LES POUVOIRS PUBLICS ET LES PRIVÉS

Si les Houyétois sont fiers de leur commune, ils sont également désolés de voir toute une série de situations qui, selon eux, dégradent les paysages, la qualité du cadre bâti ou encore mettent en péril la préservation du patrimoine. Ainsi, pour illustrer leurs propos, ils citent le manque d'aménagement et d'entretien d'espaces publics et privés, la présence de sites non occupés et donc non valorisés (ex : la cabine de la gare à Houyet), le développement de projets architecturaux qui dénaturent l'organisation villageoise et ses caractéristiques traditionnelles.

**Rendre la commune encore plus belle est un objectif louable pour améliorer la qualité de vie des résidents et attirer les visiteurs.**

Ainsi, des actions proposées dans le cadre du précédent PCDR et destinées à protéger et mettre en valeur les patrimoines ont déjà permis d'apporter des réponses à des situations jugées négatives. On peut ainsi citer :

- La revalorisation du moulin de Wanlin (projet en cours en 2023),
- Le projet « cœur de village » qui va mettre en valeur les bords de Lesse en créant des espaces de convivialité et d'activités,
- La valorisation et l'entretien de la Tour de Finnevaux et ses abords.

Afin de poursuivre ce type d'actions, il a donc décidé de retenir cet objectif en intégrant les éléments relatifs à :

- La réaffectation de bâtiments publics inoccupés ;
- L'embellissement des espaces publics ;
- La propreté le long des routes, des sentiers mais également des espaces privés ;
- La valorisation du patrimoine architectural afin de préserver et mettre en valeur les bâtiments historiques, les monuments et les éléments du petit patrimoine de la commune ;
- L'implication des résidents afin de leur donner la possibilité de contribuer à la beauté de leur commune ;

### Effets multiplicateurs

- Valoriser le patrimoine au sens large du terme ;
- Développer un cadre de vie attractif ;
- Développer l'activité touristique durable ;
- Prendre conscience de la qualité du territoire ;
- Impliquer la population à la qualité du cadre de vie

### Projets

| Lots  | Intitulé du projet                                                      |
|-------|-------------------------------------------------------------------------|
| Lot 1 | Mise en place de mesures et actions pour améliorer la propreté publique |
| Lot 2 | Réaffectation et rénovation du local de Hulsonniaux                     |
| Lot 2 | Rénovation du local de football à Ciergnon en un espace villageois      |
| Lot 1 | Réaffectation de la cabine SNCB à Houyet                                |
| Lot 1 | Préservation et restauration du petit patrimoine                        |
| Lot 3 | Reconstruction d'un monument – Chantiers jeunes                         |
| Lot 3 | Rénovation du presbytère de Houyet                                      |

### OBJECTIF 3 : AMELIORER LA RESILIENCE FACE AUX INONDATIONS, A LA SECHERESSE ET A LA DIMINUTION DE LA BIODIVERSITE

La protection, la préservation et la valorisation du cadre naturel et patrimonial sont des problématiques complexes qui nécessitent l'organisation d'approches multidisciplinaires et complémentaires.

Ainsi, les citoyens estiment qu'en plus des actions menées au niveau des énergies et de l'eau, au niveau de la qualité des espaces naturels et bâtis, il est également nécessaire d'agir au niveau des facteurs propices aux menaces qui pèsent sur le territoire.

Ainsi, cet objectif a pour ambition d'agir en mettant en place des mesures de gestion appropriées notamment au niveau de :

- L'aménagement du territoire en prenant en compte l'urbanisation des zones inondables, la création de zones tampons naturelles, la création d'infrastructures de gestion des crues, les aménagements afin d'augmenter la perméabilité des sols des espaces publics et privés... ;
- La protection des écosystèmes que sont la forêt, les campagnes mais aussi en impliquant les jardins privés, les espaces publics... ;
- L'encouragement des pratiques agricoles durables ;
- L'amélioration de la qualité de l'eau ;
- La sensibilisation des populations sur les enjeux liés aux inondations, à la sécheresse et à la diminution de la biodiversité.

Le groupe de travail « Biodiversité » et le GT « déchets et propreté » mis en place dans le cadre du précédent PCDR seront des « outils » importants pour impulser des actions, associer les habitants...mais aussi faire le lien entre cet objectif et les projets développés sur le territoire tels que les 13 projets Ecofirst (compensation Ligne Haute Tension Elia) destinés à réaliser des aménagements paysagers en faveur de l'environnement et de la biodiversité. Ces projets seront notamment la création d'une lisière herbeuse et arbustive ainsi que des mares, le creusement de deux mares forestières, la plantation de haies indigènes, la création d'arbres morts sur pied et la mise en valeur d'éléments paysagers, des aménagements en faveur des chauves-souris (Finnevaux), la lutte contre deux espèces exotiques et envahissantes (renouée du Japon et Frelon asiatique), des actions en faveur des oiseaux (nichoirs connectés pour les écoles, ...).

#### Effets multiplicateurs

- Préserver et renforcer la biodiversité de la commune.
- Augmenter le maillage écologique.
- Diminuer les effets des inondations et de la sécheresse.
- Faire que chaque citoyen soit impliqué et sensibilisé..
- Créer un lien entre habitants, activités et paysages.
- Renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire.
- Maîtriser le développement territorial.

#### Projets

| Lots  | Intitulé du projet                                                                                                |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lot 2 | Soutien à l'économie de l'eau potable et à la mise en place de mesures pour améliorer la qualité de l'eau         |
| Lot 2 | Mise en place d'outils visant à encadrer le développement urbanistique, l'aménagement du territoire de la commune |
| Lot 3 | Protection et valorisation de la sablière Jean Marcaux à Celles                                                   |
| Lot 1 | Mise en place de mesures et actions pour protéger et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité           |
| Lot 3 | Mesures et actions pour contribuer à la perméabilité des espaces publics et privés                                |
| Lot 2 | Aménagement de la zone du Maupas                                                                                  |
| Lot 2 | Renforcement du maillage vert et bleu pour une meilleure résilience face aux inondations                          |

---

## ENJEU 2 : L'ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES AGRICOLES, ECONOMIQUES, TOURISTIQUES ET DE SERVICES AUX EFFETS POSITIFS POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

---

Le diagnostic partagé a mis l'accent sur le fait que pour travailler mais également consommer, les Houyétois doivent sortir de la commune. L'économie présente est trop peu génératrice d'emplois salariés et les commerces locaux sont quasi-inexistants. Afin de soutenir le développement économique, la Commune mène actuellement un projet de création d'une zone économique mixte à Wanlin où des entreprises pourront être accueillies.

Il est nécessaire de soutenir l'économie locale au sens large et d'encourager également les emplois indépendants. En effet, les citoyens estiment qu'en soutenant la consommation locale, un effet levier pourra s'enclencher et permettra le développement de nouvelles activités économiques, commerciales...

Deux secteurs économiques sont aussi bien présents sur le territoire et pris en compte dans le cadre de cet enjeu, à savoir l'agriculture et le tourisme.

En ce qui concerne le premier secteur (l'agriculture), la CLDR souhaite mettre l'accent sur la poursuite du développement des produits locaux et des circuits courts.

Au niveau du second secteur (le tourisme), la population et la Commune ont bien conscience que l'activité actuelle ne génère pas assez de retombées positives sur le territoire (en dehors des retombées liées à la notoriété) et qu'il est nécessaire d'œuvrer au développement d'un tourisme plus intégré et plus durable.

Autre point important identifié dans le cadre de cet enjeu, la nécessité de maintenir dans la commune la population de jeunes actifs. La tendance à l'exode des jeunes Houyétois se marque de plus en plus. Or, peut-on envisager le développement du territoire sans le maintien d'une population plus jeune et active tant au niveau économique que social ?

Les problématiques économiques, du logement et du tourisme étaient déjà bien présentes dans le précédent PCDR avec des objectifs spécifiques. En les identifiant à nouveaux comme des points importants et en les intégrant dans un enjeu spécifique, la CLDR montre combien il est nécessaire de poursuivre le travail et de l'ajuster aux changements socio-économiques forts que le territoire connaît depuis quelques années.

Ainsi, trois objectifs spécifiques ont été définis :

- Objectif 4 : Accompagner et structurer l'offre et la demande pour augmenter la consommation locale par la population
- Objectif 5 : Augmenter les retombées directes du tourisme en privilégiant un tourisme plus intégré et respectueux du territoire
- Objectif 6 : Favoriser l'implantation et le maintien des jeunes (18-35 ans) dans le parc immobilier local

#### OBJECTIF 4 : ACCOMPAGNER ET STRUCTURER L'OFFRE ET LA DEMANDE POUR AUGMENTER LA CONSOMMATION LOCALE PAR LA POPULATION

Si le nombre de commerces locaux tels que épiceries, boulangeries, boucheries...est très réduit, la commune regorge d'indépendants qui proposent des produits locaux, des services dans les domaines liés à la construction, à l'événementiel, à l'aménagement de jardins, aux soins à la personne ou encore de restaurants.

Comme dans d'autres territoires, on constate souvent que les citoyens n'ont pas toujours connaissance de ce qui existe sur leur territoire.

De même, les prestataires économiques locaux ne connaissent pas toujours leurs confrères et les opportunités de partenariats possibles.

Lors de la définition de la stratégie, la CLDR a donc proposé un objectif qui permettrait de soutenir tant le développement de l'offre que de la demande et ainsi aborder les sujets tels que :

- La mise en place d'outils permettant de mieux faire connaître les producteurs, artisans, entreprises locales ;
- Le soutien au développement de nouvelles activités d'économie locale sur le territoire,
- La mise en place de nouveaux modes de commercialisation des produits locaux ;
- Le soutien à la coopération entre les entreprises et produits locaux.

##### *Effets multiplicateurs*

- Soutenir l'économie locale existante et à venir ;
- Encourager la création de partenariats et d'activités nouvelles ;
- Augmenter la consommation locale tant par les habitants que les visiteurs ;
- Soutenir le développement d'activités agricoles durables et diversifiées ;
- Diminuer les déplacements des Houyétois en dehors de la commune pour consommer ;
- Créer un sentiment d'identité et d'appartenance communal.

##### Projets

| <i>Lots</i> | <i>Intitulé du projet</i>                                                                |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lot 1       | Mise en place d'actions de promotion et de visibilité des entreprises et produits locaux |
| Lot 2       | Création d'un commerce ambulant                                                          |
| Lot 3       | Aménagement d'un local de dépôt « épicerie »                                             |
| Lot 2       | Mise en place de mesures d'incitation à la création de commerces                         |

## OBJECTIF 5 : AUGMENTER LES RETOMBÉES LOCALES DU TOURISME EN PRIVILEGIANT UN TOURISME PLUS INTEGRE ET RESPECTUEUX DU TERRITOIRE

La notoriété de la commune de Houyet d'un point de vue touristique n'est plus à démontrer. La descente de la Lesse en kayaks, la qualité des espaces verts, son histoire royale sont les principaux vecteurs de cette image.

Cependant, le constat qui a été fait montre que le tourisme présent s'inscrit principalement dans une vision quantitative (et donc trop peu qualitative) et que les retombées économiques, environnementales, sociales pour le territoire sont mitigées.

Ce constat était déjà posé dans le précédent PCDR « A ce jour, l'image touristique de Houyet est fortement dominée par les kayaks... Cette activité attire de très nombreux touristes dans le village de Houyet, point de départ de la descente de la Lesse. Elle y provoque de nombreuses nuisances pour les habitants, nuisances d'autant plus mal vécues que les retombées financières sur l'économie locale sont faibles. Le manque d'esthétique du lieu de départ, la carence en infrastructures Horeca et en commerces, l'insuffisance d'outils de promotion des autres produits touristiques existants (RAVeL, promenades balisées...), l'absence de valorisation de certaines ressources du territoire (passé royal...) n'incitent pas le touriste à s'attarder à Houyet. »

Vu la situation, une étude spécifique quant au développement durable de la Vallée de la Lesse a été organisée en partenariat avec Dinant et le soutien du Bep. Un plan d'action spécifique a été défini afin de « faire mieux ».

La Commune œuvre également de son côté à améliorer et dynamiser l'offre touristique. Ainsi, deux projets majeurs sont en cours : le développement de l'île de l'Hileau en un espace d'activités, de convivialité<sup>5</sup>, de baignade, la rénovation du camping de Houyet avec notamment une aire d'accueil pour les camping-cars.

La CLDR a souhaité, à nouveau, proposer une objectif spécifique au tourisme et ainsi inscrire le PCDR dans cette nouvelle politique durable en définissant cet objectif et en abordant des thématiques telles que :

- L'amélioration de l'offre de balades et le développement de leurs retombées économiques ;
- L'implication des habitants dans l'économie touristique ;
- La valorisation de l'offre au travers de nouveaux produits, de nouveaux espaces tels que des tiers-lieux...

### Effets multiplicateurs

- Valoriser l'économie touristique et l'image de Houyet
- Inscrire Houyet dans les tendances durables du tourisme
- Augmenter les retombées positives sur le territoire et minimiser les retombées négatives
- Impliquer davantage les habitants dans l'économie touristique
- Générer de nouvelles activités économique-touristiques

### Projets

| Lots  | Intitulé du projet                          |
|-------|---------------------------------------------|
| Lot 1 | Valorisation de promenades                  |
| Lot 2 | Préservation de la Besace à Wanlin          |
| Lot 2 | Valorisation touristique des talents locaux |

<sup>5</sup> Projet repris dans le précédent PCDR et qui a été activé dans le cadre de l'appel à projet régional « cœur de village »

## OBJECTIF 6 : FAVORISER L'IMPLANTATION ET LE MAINTIEN DES JEUNES (18-35 ANS) DANS LE PARC IMMOBILIER LOCAL

L'évolution des chiffres de la population âgées entre 20 et 29 ans est inquiétante ; elle démontre les difficultés pour les jeunes de s'installer dans la commune (accès au logement, logement adapté à leur besoins) et de trouver de l'emploi dans ou à proximité de la commune.

Les habitants ont vraiment mis l'accès sur la difficulté d'accéder aux logements, notamment vu l'augmentation des prix de l'immobilier et les pressions sur le bâti houyétois notamment via les personnes extérieures à la commune qui veulent acquérir des biens pour en faire leur seconde résidence.

Or, si on veut que la commune reste un territoire vivant, il est primordial de veiller à maintenir sur le territoire les plus jeunes.

En effet, favoriser l'implantation des jeunes, c'est également agir pour :

- Le renforcement de l'économie locale : Les jeunes représentent la future main-d'œuvre et les futurs entrepreneurs de la commune. En les encourageant à s'installer localement, on favorise la croissance économique en créant de nouveaux emplois et en stimulant les entreprises locales.
- La dynamisation des villages : Les jeunes sont souvent moteurs de changement et d'innovation. Leur présence peut apporter une énergie nouvelle, stimuler la vie sociale et culturelle, et favoriser l'émergence de nouveaux projets et initiatives.
- Le renforcement du tissu social : Leur présence peut favoriser la création de liens sociaux, renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté et promouvoir la cohésion sociale. Ils peuvent s'impliquer dans des initiatives locales, participer à des activités culturelles, sportives ou sociales, et contribuer à la vie associative.

En définissant cet objectif, la CLDR souhaite donc que des projets soient menés afin de proposer de nouvelles formules de logements, de nouveaux modes d'accès aux logements...

### *Effets multiplicateurs*

- Faciliter l'accès au logement
- Développer une nouvelle offre de logements
- Créer des synergies entre les générations
- Soutenir le développement économique et social
- Lutter contre la pression foncière

### *Projets*

| <i>Lots</i> | <i>Intitulé du projet</i>                                                 |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Lot 2       | Augmentation des places d'accueil de la petite enfance à Mesnil St Blaise |
| Lot 3       | Mise à disposition de terrains et d'habitations pour jeunes               |

## ENJEU 3 : LE DEVELOPPEMENT D'UNE VIE LOCALE FORTE, UNIE, DIVERSIFIEE ET ACCESSIBLE PAR TOUS

Les Houyétois sont unanimes : la vie locale et associative est dense et active. Cependant, ils constatent comme ils l'avaient déjà fait lors du précédent PCDR que la vie associative est avant tout limitée aux villages et non à l'ensemble de l'entité de manière fédérée, que les nouveaux habitants s'impliquent peu dans la vie locale et que la tendance aux villages dotoirs se marque, que certaines catégories d'habitants n'ont pas suffisamment accès à des activités spécifiques (les jeunes et les seniors) ...

Vu l'ambition générale du PCDR, il est pertinent qu'un objectif spécifique aborde ce sujet afin de garantir une pérennisation de l'offre et une adéquation avec les grands besoins des différentes catégories de citoyens. Ainsi, la CLDR a souhaité que les tous les habitants puissent avoir accès à une offre qualitative d'activités et puissent aussi se retrouver lors d'activités « rassembleuses ».

Ainsi, deux objectifs spécifiques ont été définis :

- **Objectif 7 : : Accompagner la vie locale et associative au développement d'activités dans l'esprit "Houyet pour tous, tous pour Houyet**
- **Objectif 8 : Mobiliser les 12-20 ans dans la dynamique villageoise**

**OBJECTIF 7 : ACCOMPAGNER LA VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE AU DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES DANS L'ESPRIT « HOUYET POUR TOUS, TOUS POUR HOUYET »**

« Renforcer le soutien aux associations, leviers d'intégration et de solidarités » était un des objectifs du précédent PCDR. Dans ce cadre, des actions de rénovations de salles de villages, la mise en place d'un budget participatif, la révision des principes de gestion et des règlements d'occupation des salles, la création d'un comité inter-associations, la mise en place d'un groupe des aînés ou encore d'un comité culturel ont été menées et font preuve d'un réel succès.

L'ouverture prochaine d'un espace tiers-lieux va également permettre de proposer de nouvelles activités et de nouveaux espaces de rencontre.

Mais malgré ces projets plus que positifs pour la vie locale, les habitants ont conscience que la vie locale reste encore plus l'addition de vies villageoises et que le résultat d'une communion Houyétoise. Le constat n'est pas neuf et la volonté d'agir de poursuivre les actions afin de créer un esprit « Houyet » est bien présente.

Ainsi, cet objectif a pour ambition de s'inscrire pleinement dans toutes les dynamiques en cours et de participer à faire évoluer les mentalités. « Houyet pour tous et tous pour Houyet » pourrait être le slogan pour rassembler les habitants et les inviter à tout mettre en œuvre pour atteindre cet objectif de vie houyétoise marquée et dynamique.

### *Effets multiplicateurs*

- Dynamiser la vie associative et locale.
- Créer un sentiment d'identité et d'appartenance communal.
- Préserver la solidarité entre habitants.
- Renforcer la cohésion sociale.
- Rompre l'isolement et favoriser l'intégration.
- Susciter l'engagement des habitants dans les dynamiques locales.

## Projets

| Lots  | Intitulé du projet                                                                |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Lot 2 | Organisation d'activités favorisant les rencontres et créant une dynamique locale |
|       | Création d'un Repair café                                                         |
| Lot 3 | Organisation de rencontres annuelles entre élus et habitants                      |
| Lot 3 | Construction d'un hall omnisports                                                 |

## OBJECTIF 8 : MOBILISER LES 12-25 ANS DANS LA DYNAMIQUE LOCALE

Le diagnostic a mis en avant la faiblesse de l'offre d'activités pour les jeunes. Or, impliquer et mobiliser les jeunes de moins de 20 ans dans la dynamique locale présente de nombreux avantages. On peut notamment penser à des éléments tels que :

- Le renouvellement générationnel notamment dans les associations villageoises, sportives...
- Le dynamisme et la créativité : par l'apport de nouvelles idées, de projets novateurs et de solutions aux défis locaux ;
- La participation citoyenne : Mobiliser les jeunes dès leur plus jeune âge dans la vie communautaire les sensibilise à la citoyenneté et à l'engagement social.
- La valorisation des talents et des compétences : Chaque jeune a des talents, des compétences et des intérêts uniques. Mobiliser les jeunes dans la dynamique du village permet de valoriser ces atouts et de leur offrir des opportunités de développement personnel et de croissance.
- La prévention de l'exclusion sociale : La mobilisation des jeunes favorise leur intégration sociale et prévient l'exclusion. En leur offrant des espaces d'expression, des activités adaptées à leurs besoins et des occasions de collaboration, on renforce leur sentiment d'appartenance et leur inclusion au sein de la communauté.
- La transmission intergénérationnelle : La participation des jeunes permet également la transmission des connaissances et des savoir-faire entre les générations. Les anciens peuvent partager leur expérience, leur sagesse et leur savoir-faire avec les jeunes, tandis que ces derniers peuvent apporter leur vision, leurs compétences technologiques et leur dynamisme. Cette interaction intergénérationnelle renforce les liens sociaux et le sentiment de continuité entre les différentes générations.

Par cet objectif, la CLDR souhaite encourager les jeunes à s'impliquer davantage dans la vie locale. Ainsi, des thèmes tels que la création d'espaces pour les jeunes, l'accompagnement au développement d'activités par et pour les jeunes.

| Effets multiplicateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Soutenir le maintien des jeunes dans la commune</li> <li>■ Promouvoir la solidarité entre les jeunes et entre les générations</li> <li>■ Favoriser la cohésion sociale</li> <li>■ Développer l'esprit citoyen</li> <li>■ Renforcer l'offre de services à la population</li> </ul> |

## Projets

| Lots  | Intitulé du projet                                                                        |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lot 2 | Aménagement de la Halte des Marmozets de Ciergnon en espace convivial                     |
| Lot 2 | Aménagement d'espaces de rencontre et de convivialité                                     |
| Lot 2 | Création d'un groupe de travail des jeunes et accompagnement au développement d'activités |
| Lot 2 | Création d'espaces de rencontre et de jeux à destination des adolescents                  |

## ENJEU 4 : L'ORGANISATION DE LA MOBILITE AFIN DE CONNECTER LES HABITANTS A LEUR TERRITOIRE

Permettre aux habitants de Houyet de sortir de la situation du « tout à la voiture » en leur permettant de se déplacer autrement, en toute sécurité, au sein de la commune est l'ambition définie dans le cadre de cet enjeu.

La mobilité joue un rôle essentiel dans la vie quotidienne. Or, à Houyet, « la voiture reste indispensable ». Lors des consultations citoyennes, le sujet de la mobilité était à chaque fois bien présent. En effet, si les habitants reconnaissent que leur commune bénéficie d'une bonne localisation, de la proximité de pôles d'emplois, d'enseignement et de services mais aussi d'un réseau de voiries qui permettent de se déplacer facilement dans et depuis la commune. Cependant, ceux-ci rappellent également que l'offre de transport en commun est largement insuffisante tant en termes de fréquence que de lignes permettant de rejoindre d'autres localités du territoire communal.

De plus, faute d'équipements sécurisés, les déplacements à vélo, en dehors des loisirs, sont peu développés. Enfin, les services de déplacement partagé sont actuellement peu efficaces (Mobilisud) et/ou non organisés (co-voiturage).

Ces éléments font que la voiture reste donc le principal mode de déplacement sur le territoire communal et qu'un certain nombre d'habitants rencontrent des difficultés pour se déplacer ou éprouvent un sentiment d'insécurité lors de déplacements doux.

C'est sur base de ces constats, que la CLDR a souhaité définir un enjeu spécifique en matière de mobilité. Par cet enjeu, la CLDR souhaite poursuivre le défi lancé dans le cadre de la précédente Opération de Développement Rurale, à savoir « Parions sur la mobilité : en 2021, Houyet sera une commune dans laquelle chacun pourra se déplacer efficacement et en toute sécurité tant à l'intérieur de la commune que de et vers l'extérieur ». Cependant, elle souhaite dans le cadre de ce nouveau PCDR mettre l'accent sur la mobilité intra-territoire estimant que sans une mobilité renforcée, la volonté de renforcer la vie locale (enjeu 3), de soutenir l'économie locale et un tourisme plus intégré (enjeu 4) sera veine ou à minima nettement moins intégrée dans une durabilité territoriale.

Consciente que la thématique de la mobilité est complexe et que trop souvent des projets restent lettre morte faute d'intégration dans les politiques générales des acteurs régionaux ou nationaux, la CLDR a décidé de ne retenir qu'un seul objectif spécifique :

- **Objectif 9 : Développer les déplacements partagés et doux afin que la population modifie ses comportements en la matière.**

### OBJECTIF 9 : DEVELOPPER LES DEPLACEMENTS PARTAGES ET DOUX AFIN QUE LA POPULATION MODIFIE SES COMPORTEMENTS EN LA MATIERE

Cet objectif concerne donc deux types de déplacement : les déplacements partagés et les déplacements doux. L'objectif ici est donc d'encourager les habitants de Houyet à privilégier ce type de déplacement au sein de la commune.

Au niveau des déplacements doux, leur développement ne sera possible que si le territoire propose en suffisance des infrastructures spécifiques comme les pistes cyclables, des routes dédiées, des espaces villageois et routiers sécurisés ou des trottoirs aménagés. Il est également important de créer un réseau cohérent et bien connecté aux espaces de services, de rencontres, aux lieux de vie du territoire communal.

Les réflexions qui seront menées dans le cadre de cet objectif prendront bien entendu en compte les projets menées par la Commune en la matière tels que la liaison douce entre Houyet et Dinant en suivant le Lesse ou celle de Wanlin vers Beauraing<sup>6</sup>.

Au niveau des déplacements partagés, il s'agira ici de soutenir les initiatives publiques et privées destinées à augmenter l'offre et à la pérenniser. Pour rappel, le diagnostic partagé a mis en évidence l'inadaptation de l'offre de transports en commun. Le

<sup>6</sup> La liaison Wanlin-Beauraing est un projet repris dans le précédent PCDR

développement d'une mobilité partagée doit donc être envisagée afin de proposer des alternatives à la voiture individuelle et de combler l'absence de transports publics. Elle doit également être envisagée au regard de la volonté de soutenir la consommation locale et la fréquentation des activités locales, culturelles, sportives.

#### *Effets multiplicateurs*

- Créer un « réflexe » mobilité douce.
- Améliorer le cadre de vie des habitants.
- Lutter contre le sentiment d'insécurité routière.
- Diminuer le nombre de véhicules en circulation.
- Faciliter les déplacements dans l'entité.
- Réduire les émissions de polluants et de gaz à effet de serre.
- Agir comme vecteur de cohésion sociale.

#### *Projets*

| <i>Lots</i> | <i>Intitulé du projet</i>                                                                                                |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lot 1       | Aménagement d'une liaison douce Houyet-Dinant                                                                            |
| Lot 1       | Sécurisation des points sensibles en matière de sécurité routière                                                        |
| Lot 3       | Rénovation des voiries agricoles structurantes dans une optique de cohabitation entre modes actifs et charrois agricoles |
| Lot 1       | Soutien au développement de solutions alternatives de transport                                                          |
| Lot 3       | Aménagement d'une aire de covoiturage sécurisée                                                                          |
| Lot 1       | Aménagement des entrées et sorties de villages                                                                           |
| Lot 3       | Développement du maillage de liaisons lentes                                                                             |

---

# EVALUATION DU RESPECT DES PRINCIPES DIRECTEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

---

Conformément à l'article 11 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural, l'objectif de ce point est « de démontrer comment les éléments du PCDR s'inscrivent dans la démarche durable définie à l'article 2§2 du décret ».

Cet article 2§2 indique que « Dans le cadre de son opération de développement rural, la commune s'inscrit dans le développement durable tel que défini par le décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable. Dès lors, la commune respecte les principes directeurs du développement durable, à savoir :

- l'efficience
- la résilience
- et la suffisance

et intègre dans sa démarche les éléments prioritaires suivants, à savoir:

- le souci de préserver les intérêts des générations futures;
- l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité;
- la participation la plus large des acteurs;
- la mise en cohérence des politiques sectorielles dans un projet de territoire et une meilleure articulation entre les acteurs de terrain actifs en matière de développement rural;
- la solidarité avec les autres territoires;
- l'évaluation permanente ».

Plusieurs points sont donc à démontrer :

- **L'EFFICIENCE**, à savoir l'utilisation la plus efficace possible des ressources à disposition , en veillant à ce que chaque unité de ressource apporte la plus grande contribution possible au bien-être humain, afin également d'économiser les ressources naturelles non renouvelables et d'en faire profiter le plus grand nombre.

La stratégie telle que définie pour ce PCDR repose sur 4 grands enjeux dont 1 concerne « la protection, la préservation et la valorisation du cadre naturel et patrimonial ».

Cet enjeu entend répondre au principe d'efficience en agissant concrètement pour « réduire la consommation d'eau de distribution et d'énergies des entreprises et des foyers » (Objectif 1). L'utilisation rationnelle de l'eau et des énergies est au cœur de cet objectif. La CLDR a souhaité que ce PCDR soit un outil complémentaire au PAEDC en cours sur la commune et propose des actions qui permettront d'utiliser de manière plus raisonnable et raisonnée les ressources.

L'objectif 9 « Développer les déplacements partagés et doux afin que la population modifie ses comportements en la matière » s'inscrit également dans le principe d'efficience en encourageant les habitants à moins utiliser leur voiture personnelle, à privilégier les déplacements partagés et doux et ainsi à réduire leur consommation d'énergie fossile.

- **LA RESILIENCE**, à savoir l'organisation sociale afin d'être la plus résistante possible aux crises environnementales, sociales ou économiques, pour pouvoir continuer à satisfaire les besoins collectifs, grâce à une approche transversale et mobilisatrice. Le PCDR répond entièrement à cette notion de résilience puisque les thématiques abordées dans toutes les parties du programme sont transversales et touchent à tous les aspects de la vie communale. Le PCDR est également mobilisateur puisqu'il se base sur les forces citoyennes, regroupées notamment dans la CLDR et les groupes de travail.

Mais, il faut noter que le PCDR de Houyet a clairement inscrit la résilience environnementale dans sa stratégie avec l'objectif 3 « Améliorer la résilience face aux inondations, à la sécheresse et à la diminution de la biodiversité ».

- **LA SUFFISANCE**, à savoir le fait que la consommation de biens et de services doit viser un niveau optimal de bien-être moral et physique, en tenant compte de la priorité qui doit être donnée à la satisfaction des besoins essentiels des plus démunis. Le PCDR de Houyet a veillé à intégrer tous les habitants dans sa stratégie avec notamment l'enjeu « Proposer une vie locale forte, unie, diversifiée et accessible par tous » qui permet de soutenir la vie sociale, les liens entre générations... Dans le cadre de cet enjeu, une prise en compte des plus jeunes est intégrée avec l'objectif 8 « Mobiliser les 12-25 ans dans la dynamique locale ».

Le maintien des jeunes dans la commune est une préoccupation importante vu l'évolution démographique, la situation en matière d'emplois et d'accès au logement. Ainsi, l'objectif 6 de la stratégie prévoit de « favoriser l'implantation et le maintien des jeunes dans le parc immobilier local ».

Le PCDR prévoit également des actions destinées à répondre aux besoins de publics spécifiques telles que le soutien au développement de solutions alternatives de transport, la création d'actions vers les jeunes, la mise en place d'un commerce ambulant...

- **Le souci de préserver les intérêts des générations futures.**  
Défini pour les 10 prochaines années, le PCDR a été élaboré en intégrant les besoins, les opportunités et les menaces pour les générations futures. La résilience environnementale, le développement d'une économie aux retombées positives pour le territoire et ses habitants démontrent parfaitement cette prise en compte. De plus, comme mentionné ci-dessus, le PCDR est particulièrement attentif à l'intégration des jeunes dans le territoire, à leur maintien et participation dans la vie économique et sociale.

- **L'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité.**  
Les 4 enjeux, les 9 objectifs touchent tous ces aspects de la vie à Houyet et proposent des réponses transversales et spécifiques aux besoins de la population et du territoire.

- **La participation la plus large des acteurs.**  
La participation citoyenne est le cœur même du processus de l'opération de développement rural avec de multiples consultations de la population, groupes de travail (GT) et la mise en place de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR). L'ensemble du processus participatif est d'ailleurs détaillé dans la partie 2 du PCDR.

La Commune de Houyet soutient très activement la participation citoyenne dans le cadre du PCDR mais également d'autres dynamiques telles que le Tiers-lieu. Ainsi, des groupes de travail et conseils ont été mis en place dans une optique de pérennité. On peut notamment citer le GT Nature et Biodiversité, le GT Mobilité, le GT des Aînés, le Conseil Culturel.

- **La mise en cohérence des politiques sectorielles dans un projet de territoire et une meilleure articulation entre les acteurs de terrain actifs en matière de développement rural.**

La Commune de Houyet développe de nombreux partenariats transcommunaux. On pense notamment au Contrat de rivière, à la Maison du Tourisme, aux projets réalisés avec les Communes de Beauraing (itinéraire lent) et Dinant (Projet Val de Lesse).

La Commune mène aussi des projets destinés à soutenir son développement rural : PAEDC, projets cœur de village, revalorisation du camping, tiers-lieu...

Le PCDR a été défini en prenant en compte ses dynamiques et actions déjà en place. Ainsi, on remarquera que la PCDR vient renforcer et soutenir les actions menées par POLLEC, définies dans le cadre de l'étude Val de Lesse...

L'intégration des acteurs déjà actifs est également précisée dans chaque fiche projet. Chaque projet sera donc développé de manière cohérente avec les autres politiques et acteurs.

- **La solidarité avec les autres territoires.**

Certaines thématiques ne s'arrêtent pas aux limites communales. Certains projets pourront être pensés en supracommunauté où en solidarité avec d'autres territoires : projets en matière de mobilité, projets touristiques et économiques notamment.

- **L'évaluation permanente.**

Tous les objectifs opérationnels présentés dans cette partie 4 du PCDR font l'objet d'indicateurs de résultats. Ce sera également le cas des fiches-projets de la partie 5. Celles-ci proposeront également des indicateurs de réalisation.

L'évaluation est donc au cœur du processus de mise en œuvre du PCDR.

---

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL – COMMUNE HOUYET

---

Partie 4 : Stratégie de développement

---

Version

Version finale - Avril 2024

Maître d'œuvre

Commune de Houyet

Auteur de projet

Un Tour d'Avance